



COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 17 juin 2015 à VIC-FEZENSAC

L'an deux mille quinze, le 17 juin à 20 H 45, les membres du conseil communautaire, représentant les communes adhérentes à la communauté, se sont réunis au cinéma de Vic-Fezensac, conformément à la convocation qui leur avait été adressée par le Président.

Etaients présents :

Mesdames et Messieurs les délégués communautaires : Véronique COELHO, Rosette ORTHOLAN, Jean-Joseph GARCIA, Robert FRAIRET, Philippe DUCES, Hubert RAFFIN, Jean-Claude THEULE, Richard BARBE, Philippe CAHUZAC, Alain CONCIL, Francis CAPDEVILLE, Pierre SOULAN, Armel LAFFON, Brigitte BORDERES, Guy FAVAREL, Nadine ARQUE, Benoît DESENLIS, Pierrette MENAL, Michel VIC, Bernard LASPORTES, Jean-Luc WOLOSZYN, Robert PACHE, Daniel PERES, Michel ESPIE, Véronique BRANA, Robert DUFRECHOU, Barbara NETO, Robert CAMAZZOLA, Marie-Thérèse CAZENAVE, Pierre ANTONELLO, Caroline CUEILLENS, Jean-François AGUT, Isabelle DURROUX, Andrew CAVALIERE, Philippe LAVIGNE, Francette ESCAICH, Jean-Jacques OSPITAL, Béatrice NARRAN, Jean-Michel DUPEYRON.

Etaients absents et/ou excusés :

Mesdames et Messieurs les délégués communautaires : Pierre LABRIFFE, Philippe CANTAN, Véronique THIEUX LOUIT, José BENTEGEAC (P : Véronique BRANA), Gérard BRUNET (P. : Robert DUFRECHOU), Cathy BARBE, Roland DUPUY et Danielle ZADRO.

Le Président accueille les élus du conseil communautaire par quelques mots de bienvenue et présente les intervenant du PETR, MM Philippe DUDEZ et Mathieu DINGUIDARD. Il remercie également les membres du conseil d'administration de l'office de tourisme présents. Il indique les excusés et les procurations en sa possession.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU DERNIER CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Président souhaite une modification dans le chapitre relatif au SPANC en précisant qu'il a bien présenté le rapport correspondant.

Le conseil communautaire prend acte de cette observation et adopte le compte rendu modifié à l'unanimité.

Le Président reprend la parole pour rappeler aux élus que suite au courrier envoyé le 28 mai dernier, il est impératif que chaque commune délibère avant le 30 juin sur la répartition du FPIC adoptée en conseil communautaire. Cette décision, sans laquelle des problèmes sérieux pourraient toucher les communes et la collectivité, relève des accords antérieurs et de la confiance établie au cours des trois dernières années.

Le Président donne la parole aux représentants du PETR pour leurs deux exposés.

UN SERVICE ADS A L'ECHELLE DU PETR (Administration du Droit des Sols) par Philippe DUDEZ.

Mme MENAL intervient à l'issue de cette présentation et regrette la défection possible de la communauté de la Ténarèze qui envisage de constituer son propre service. Son choix se porterait sur l'option 2 d'un service ADS amélioré. Mme NETO demande quel est le document d'urbanisme de référence, et si un PLU intercommunautaire est nécessaire. M. DUDEZ répond que seuls les documents en cours seront utilisés pour l'instruction des dossiers.

Le Président fixe alors le cadre de la création d'un tel service en indiquant que rien n'oblige les communautés de communes de moins de 10 000 hab. à rentrer dans cette procédure, elles peuvent continuer à travailler avec les services de l'Etat.

En fait, le bureau du PETR a souhaité tout simplement anticiper pour faire face une situation qui pourrait arriver plus vite que prévu, c'est une attitude responsable des élus du territoire (Les trois présidents de communauté de communes D'Artagnan en Fezensac, Bas Armagnac et Grand Armagnac) que de rechercher une plus grande efficacité dans l'instruction des dossiers qui est assez longue lorsqu'il s'agit des services de l'Etat. Cette situation pénalise par conséquence l'économie et les entreprises. Le Président donne rendez-vous à la conférence des Maires qui se déroulera le 8 juillet prochain à Eauze.

MISSION TOURISME – Présentation des objectifs par Mathieu DINGUIDARD

Le tourisme reste une priorité pour le PETR. Au terme de deux ans et demi de concertations des principaux acteurs du territoire, les contours de la mission sont tracés et seront validés lors de la réunion du 8 juillet.

BUDGETS SUPPLEMENTAIRES

La parole est donnée à M. CONCIL qui présente l'ensemble des chiffres des trois budgets supplémentaires qui sont adoptés à l'unanimité.

TRANSPORT A LA DEMANDE

Le Président a souhaité apporté quelques précisions sur ce dossier et propose dans un premier temps une réorganisation plus rationnelle du transport avec les entreprises assurant la prestation. Il indique avoir rencontré les trois prestataires pour leur exposer les trois solutions possibles et étudiées par la collectivité :

- Un avenant au marché actuel
- Un nouveau marché concurrentiel
- L'utilisation d'un véhicule publicitaire

En tout état de cause, le Président leur a fait part du constat des tarifs trop élevés, la solution passera inévitablement par un vrai regroupement des trajets sans quoi le service explosera.

Il donne ensuite la parole à M. DUFRECHOU qui s'est plus précisément penché sur l'exploitation d'un véhicule publicitaire. En conclusion :

- il semble peu réaliste de remplacer trois entreprises par un seul véhicule, au mieux il faudrait envisager deux véhicules et deux chauffeurs,
- il se pose la question de la pérennité des subventions jusqu'alors allouées si les conditions du service sont modifiées,
- des interrogations subsistent les qualifications des agents territoriaux à terme, les assurances ...

Cette piste de réflexion n'est pas encore aboutie et nécessite des précisions en amont.

SPANC

Le Président s'adresse plus particulièrement à M. CAHUZAC en lui indiquant que le marché du SPANC devait être relancé en fin d'année 2015.

ZAC DE CARCHET

Le Président informe l'assemblée de l'évolution actuelle du projet d'aménagement de cette zone et des conditions d'accueil d'entreprises sur le site. Des candidats sérieux se sont manifestés, ce qui précipite les relations avec ERDF, la recherche de financements (DETR, ...) en vue de la viabilisation de la zone et la rédaction d'un modèle de sous seing privé avec clauses suspensives.

Les deux délibérations relatives à cette réalisation sont validées à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

M. LASPORTES demande à ce que, même si elles n'ont aucun pouvoir décisionnaire, les commissions organiques de la communauté de communauté de communes se réunissent plus régulièrement. Il dit avoir travaillé en toute transparence et efficacité avec M. DUFRECHOU sur le GR de Pays, lequel en profite pour évoquer la création de cartes topographiques plastifiées du GR par commune.

Puis le Président lève la séance vers 22 H 30.